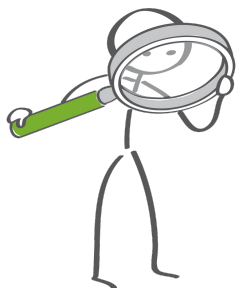


Un accueil à la semaine & une aventure à partager ensemble.
Accueil de loisirs déclaré auprès de la D.R.A.J.E.S. Nouvelle-Aquitaine.



● Une aventure à partager

Chaque jour, les enfants pourront profiter de nombreuses activités de découverte et d'un programme varié. Notre démarche se fonde sur la recherche d'une complémentarité entre des projets, qui donnent du sens aux apprentissages des enfants, et un contexte de détente.

- Un projet qui donne du sens aux apprentissages.
- Des activités de découverte et de détente.

● Points forts

- de petits effectifs ;
- une expérience éducative au service d'un projet éducatif global ;
- des thèmes forts et une finalité qui donnent du sens aux découvertes et aux apprentissages de l'enfant ;
- une pédagogie basée sur les besoins des enfants qui prend appui sur les méthodes actives ;
- une équipe qualifiée, porteuse des valeurs de l'association et du projet d'accueil.

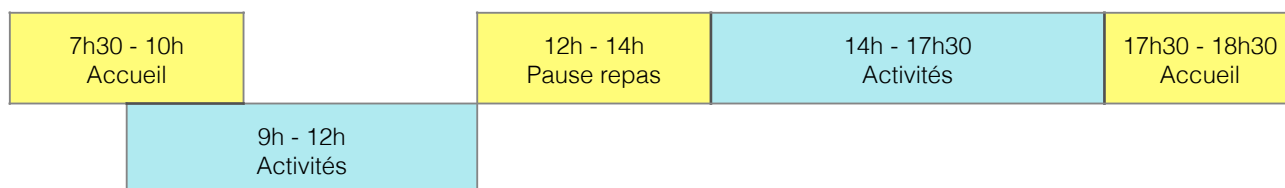
● Lieu

Association Ricochet
La Passerelle
48 rue Pompière, 33110 Le Bouscat

● Horaires d'accueil

Un accueil à la semaine (hors jours fériés) :

- accueil du matin : 7h30 - 10h00 ;
- activités du matin : 9h - 12h ;
- pause repas et temps calme : 12h - 14h ;
- activités de l'après-midi : 14h - 17h30 ;
- accueil du soir : 17h30 - 18h30 ;
- une veillée et/ou une nuit sous tente pourront être proposées (cf. programme).



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGES

ASSOCIATION RICOCHET

ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

● Adhésion, inscription, réservations

- Adhérer : l'adhésion à l'association marque votre adhésion au projet de Ricochet et à ses valeurs (le respect, la solidarité et la citoyenneté active). L'adhésion est un préalable nécessaire pour s'inscrire aux activités de l'association et notamment aux stages de Ricochet.
 - ➔ Dossier famille : dossier à remplir pour adhérer à l'association.
 - ➔ Montant de l'adhésion : 5, 10 ou 15 euros (montant au choix).
- S'inscrire : vous souhaitez vous inscrire à un stage de Ricochet ?
 - ➔ Fiche d'inscription : fiche à remplir pour s'inscrire à un stage.
 - ➔ Autres documents : fiche sanitaire, attestation de sécurité sociale, de mutuelle, votre avis d'impôt.
 - ➔ En fonction des activités (cf. fiche d'inscription) : droit à l'image, attestation d'aptitude à la pratique d'activités nautiques et aquatiques...

Les stages de Ricochet sont ouverts aux adhérents de l'association âgés de 8 à 16 ans (2 groupes : 8 - 11 ans / élémentaires et 12 - 16 ans / collégiens et lycéens).

Les stages « Engage toi ! » s'adresseront aux 12 - 17 ans.

Les réservations seront prises en compte par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles. Une fois un stage complet, une liste d'attente vous sera proposée. Si des places venaient à se libérer, nous vous contacterons.

Le dossier doit être déposé à l'association cinq jours maximum après votre réservation en ligne et au moins avant le vendredi soir précédant le stage. Passé ce délai, votre inscription sera annulée. Il vous appartiendra de nous envoyer un RIB pour le remboursement.

Les annulations pourront être prises en compte jusqu'à dix jours avant le début du stage. Passé ce délai, sauf production d'un certificat médical, le montant de l'inscription aux stages sera dû à l'association dans son intégralité.

Le tarif dépend de votre quotient familial :

- l'adhésion à l'association (année scolaire) : 5, 10 ou 15 euros (montant au choix) ;
- l'inscription à un stage tient compte de votre quotient familial (calcul ci-dessous).

Le règlement peut se faire via la plateforme HelloAsso, par CB, par chèque à l'ordre de l'association Ricochet, par chèque-vacances ou en espèces. Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois : contactez un membre de notre équipe.

Des aides pour les loisirs de votre enfant existent. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Calcul du quotient familial (Q.F.) :

Le tarif de l'accueil dépend de votre quotient familial. Le quotient utilisé est spécifique (son montant n'est pas égal à celui que vous pourriez trouver sur votre espace Caf).

$$\text{Q.F.} = \frac{\text{Revenus bruts de la famille}}{\frac{12 \text{ mois}}{\text{Nombre de parts}}}$$

Calcul des parts (basé sur le nombre de personnes de votre foyer) :

- enfant à charge : 1 part par enfant ;
- parent : 1 part par parent ;
- famille monoparentale : 1/2 part supplémentaire ;
- enfants porteurs de handicap : 1/2 part supplémentaire.

Un avis d'impôt est demandé au moment de l'inscription. Sans ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué (Q11).

STAGES DE RICOCHET : TARIFS 2026 - 2027

QUOTIENT		STAGE 4 J.	STAGE 5 J.	STAGE ATELIER 4 J.	STAGE ATELIER 5 J.	QUOTIENT		STAGE 4 J.	STAGE 5 J.	STAGE ATELIER 4 J.	STAGE ATELIER 5 J.
Q1	0-150	17,48 €	21,85 €	22,04 €	27,55 €	Q7	901-1100	67,16 €	83,95 €	84,68 €	105,85 €
Q2	151-300	26,68 €	33,35 €	33,64 €	42,05 €	Q8	1101-1400	75,44 €	94,30 €	95,12 €	118,90 €
Q3	301-450	35,88 €	44,85 €	45,24 €	56,55 €	Q9	1401-1700	84,64 €	105,80 €	106,72 €	133,40 €
Q4	451-600	45,08 €	56,35 €	56,84 €	71,05 €	Q10	1701-2000	88,32 €	110,40 €	111,36 €	139,20 €
Q5	601-750	48,76 €	60,95 €	61,48 €	76,85 €	Q11	2001 et +	92,00 €	115,00 €	116,00 €	145,00 €
Q6	751-900	57,96 €	72,45 €	73,08 €	91,35 €						

● Tenue

De manière générale, une tenue correcte est exigée.

Nous vous demandons d'éviter :

- les chaussures ouvertes ;
- les objets de valeur et vêtements de marque ;
- de limiter le port de bijoux.



● Prise en charge

Si l'ensemble des documents d'inscription n'est pas remis le premier jour du stage (dossier complet et frais d'inscription réglés), nous ne pourrons pas accueillir votre enfant.

Les enfants doivent être remis à un membre de l'équipe d'animation.

Seule une personne clairement identifiée et autorisée par les parents ou le responsable légal de l'enfant pourra venir les chercher. Une carte d'identité pourra être demandée.

Activités : l'association Ricochet se réserve le droit de modifier le planning prévisionnel des activités, notamment en raison de la météo et des conditions de sécurité. Les activités seront remplacées par des activités équivalentes, sans possibilité de remboursement.

En cas de sortie, vous serez prévenus à l'avance. Une tenue adaptée sera alors demandée (exemple : maillot de bain, tenue de sport...).

● Suivi des enfants

Nous attachons une attention particulière au suivi individuel des enfants accueillis.

Merci de nous communiquer tout changement concernant l'état de santé de votre enfant pendant sa prise en charge par l'association. Si un enfant suit un traitement médical, les parents doivent le signaler à l'animateur responsable de l'accueil. Les médicaments et l'ordonnance doivent être remis à un membre de l'équipe de l'association.

Les personnes atteintes de maladies contagieuses ne sont pas admises. Les animateurs doivent être informés des problèmes parasitaires (poux, lentes...). Dans tous les cas, l'équipe d'animation de l'association Ricochet pourra demander un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité et de non contagion si elle le juge nécessaire.

En cas de maladie ou d'accident survenant pendant l'accueil, l'équipe de l'association Ricochet fera appel à tout moyen de secours qu'elle jugera utile. Les parents en seront informés. Les frais médicaux sont à la charge des parents / tuteurs légaux qui s'engagent à rembourser les frais occasionnés par l'état de santé de leur enfant.

● À table

Les enfants participeront à la préparation des repas : repas froids, grillades, pique-niques... Ils seront équilibrés, copieux et variés. Les régimes alimentaires spécifiques devront nous être signalés sur le dossier d'inscription de l'enfant.

- Déplacements

Sous la surveillance des animateurs, les sorties s'effectueront en transport en commun ou par tout autre mode de transport choisi par les animateurs.

- Assurances

Chaque enfant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile.

L'assurance de l'association ne prend pas en compte les dégâts vestimentaires. Il est conseillé de porter une tenue adaptée aux activités.

En cas de dégâts ou de préjudice commis par une personne mineure, la responsabilité civile des parents est engagée. Les participants sont considérés comme tiers entre eux.

L'association Ricochet ne peut être tenue pour responsable des pertes et vols d'objets personnels à l'intérieur des locaux et pendant les activités.

- Règles de vie collective

Il est interdit de fumer dans les locaux.

Il est interdit d'introduire dans le local des objets dangereux (couteaux, pétards, allumettes...) ou des médicaments sans l'accord d'un responsable de l'association.

Les animaux sont interdits dans le local, sauf projet d'animation encadré par l'équipe d'animation.

Le rangement est l'affaire de tous.

Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents. Les dégradations répétées, les comportements incorrects et le non-respect pourront entraîner l'interdiction temporaire ou définitive d'accès à une ou à toute activité organisée par l'association Ricochet.



ASSOCIATION RICOCHET

Centre social, animation et culture
48 rue Pompière - 33110 Le Bouscat
05 54 79 86 04
association@ricochetasso.fr
www.ricochetasso.fr